

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 juillet 2024

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M CODECCO Didier		X	C. CROUX	
M le Second adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice	X			
Mme CAVAILLE Céline	X			
Mme FERRAND Anne-Lise	X			
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth	X			
M CONDOUMY Philippe	X			
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique	X			

Horaire de séance :

Ouverture de séance :

21h00

Clôture de séance :

22h00

Prochain Conseil :

Liste des observateurs :

Ordre du jour :

1. Délibération fixant le nombre d'adjoints
2. Election d'un adjoint
3. Organisation du conseil municipal

Compte rendu de séance :

Suite à la démission de Monsieur CODECCO Didier de la fonction de 1^{er} Adjoint au Maire, notifié par Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne le 24 juin 2024, il convient de faire appel à candidature pour ce poste.

En l'absence de candidat, le Conseil Municipal doit diminuer le nombre d'adjoints.

1. Délibération fixant le nombre d'adjoint

M. Le Maire propose une nouvelle organisation avec 1 Adjoint

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

M. DERAMOND Sébastien étant second adjoint passe automatiquement au rang de 1^{er} Adjoint.

2. Organisation du conseil municipal

- Délégation Maire / 1^{er} Adjoint :
 - Délégation de signature (remplacement en cas d'absence) :
 - Urbanisme
 - Délégation de prise en charge :
 - Associations
 - Communication (Avec le support de la commission Communication)
 - Evènements (Avec le support des commissions Manifestations)
 - Environnement / Espaces verts (Avec le support de la commission Environnement)
 - Délégué suppléant à la communauté de communes (remplacement en cas d'absence)
 - Permanence en mairie un vendredi par mois
- Délégation Maire / Conseiller :
 - Travaux / Gestion du patrimoine (Avec le support de la commission Travaux)
 - Damien
- Remplacement Maire :
 - Conseil d'école (remplacement en cas d'absence) :
 - Anne Lise ou Philippe
- Location de la salle des fêtes :
 - Les élus responsables de l'état des lieux sont en charge de l'état des lieux d'entrée et de sortie.
 - S'il n'est pas disponible, c'est son suppléant qui s'en charge sinon se sera Sébastien.
 - Etude d'une prestation de lavage du sol (proposition d'inclure le coût dans la location)
 - DEVIS POINT NETT :
 - Tarif nettoyage sol 90 € TTC
 - Tarif nettoyage vitres 72 € TTC